

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019

Présents : Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Marie-Odile Baudrier, Françoise Chatelan, Monique Feugier.

Excusés : Gilles Chazot, Camille Michel, Emmanuel Drogue, Pierre Hustache.

Personnel

-Présentation de l'évaluation des Risques des salariés de la mairie ainsi que les propositions d'actions 2019/2020 pour améliorer leurs conditions de travail

Marie-Odile Baudrier a reçu l'ensemble des agents de la commune pour lister avec eux leurs besoins, leurs tâches, la pénibilité de celles-ci et les solutions à apporter pour améliorer les conditions de travail. Il ressort surtout que les agents doivent effectuer certaines formations: obligatoires et règlementaires (travail en hauteur et habilitation électrique) pour l'agent technique, et nécessaires, (secourisme et utilisation des extincteurs) pour la secrétaire de mairie, l'ATSEM et l'agent d'animation.

La commune va adresser comme demandé un plan d'action signé par le maire au Centre de Gestion de la Drôme. Un bilan sera fait chaque année pour évaluer les actions effectivement réalisées, celles qui ne l'ont pas été et les nouvelles actions à entreprendre.

Finances et subvention

-Admission en non valeur sur le budget principal

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'admission en non valeur sur le budget communal principal d'une créance d'un montant de 20.50€ datant de 2017.

-Enveloppe de subvention du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme pour l'année 2019

Il reste une enveloppe de subventions pour l'année en cours pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (isolation, menuiseries, chauffage, éclairage LED...).

Le conseil municipal envisage de faire une demande de financement au titre de l'année 2019 pour la rénovation et l'isolation de la toiture de la mairie.

Bâtiments communaux

-Réhabilitation de la grange Marcon

-Devis plan topographique

Après avoir délibéré le conseil approuve l'adoption du devis du cabinet Bonin et géomètres experts pour la réalisation de plans topographiques de la grange Marcon et de ses abords dans le cadre du projet de réhabilitation. Ce devis sera financé à 50% par le département de la Drôme, la commune participera pour un montant de 1 140€.

-Préparation de la réunion publique du samedi 7 décembre

La réunion publique en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre se tiendra le samedi 7 décembre à la salle des fêtes de 9h à 13h.

Un temps de présentation de 30 minutes, la présentation des scénarii par l'équipe de maîtrise d'œuvre, 1 h d'atelier et enfin une synthèse et une restitution en fin de matinée.

-Cimetière: Etat des lieux suite aux désordres constatés

Jean-Louis Gontier et Marie-Odile Baudrier ont procédé à une visite du cimetière suite à différents signalements concernant des dégradations au niveau de sépultures ou du mur de clôture.

Pour la sépulture de la famille Borel, c'est au propriétaire de la concession de supporter le coût des travaux.

Pour le mur de clôture des travaux seront entrepris par la commune au printemps pour finir la réfection et le couronnement.

-Bâtiment de la mairie:

Des fuites ont été constatées au niveau de la toiture, la commune a reçu des devis et va procéder rapidement aux travaux qui s'imposent.

-Bâtiment du presbytère:

L'entreprise Michel Blanc a été sollicitée pour refaire le tubage de la cheminée de l'appartement de Catherine Pommier suite à l'incendie intervenu fin novembre.

La commune envisage aussi la réfection du revêtement de sol très usé de cet appartement.

Le poêle à granulés commandé pour le studio sera installé courant janvier 2020.

Les travaux de rénovation et d'isolation de l'ensemble du bâtiment sont en attente de validation en sachant que seul le SDED et le département subventionneront ces travaux au coût important.

-Sécurisation de l'agence postale

Une enveloppe de 10 000€ est allouée par la poste pour la sécurisation de l'agence.

La commune a déjà un devis de 836€ HT pour la sécurisation de la porte.

Un deuxième devis est en attente pour le réaménagement du couloir et des rayonnages.

Urbanisme

-Convention d'occupation du domaine public pour la sculpture de Jérôme Aussibal dans le cadre de sa résidence de création:

Jérôme Aussibal et l'association "Causes aux balcons" proposent une convention légèrement modifiée par rapport à celle proposée par la commune. Le conseil adopte cette nouvelle convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

-Renforcement du réseau BT à partir du poste Zanella.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le devis pour le renforcement du réseau à partir du poste Zanella au hameau des Granges financé entièrement par le SDED.

Voirie

-Financement des deux points lumineux dans le village (parking école et descente salle des fêtes)

Ce point est reporté.

-Prix de cession voirie communal M et Mme Guinet/ commune.

Le conseil municipal propose de fixer le prix de vente à 3€ du mètre carré de terrain dans le cadre de la cession d'une portion de chemin communal par la commune d'une surface de 257m² à M et Mme Guinet, et réciproquement d'une surface de 63m² cédée par M et Mme Guinet à la commune. Cela conduit donc à fixer le prix sur 194 m² soit un peu moins de 600€. Monsieur Le Maire va contacter M et Mme Guinet pour leur proposer ce prix de cession.

-Demande d'un abri bus pour l'école.

Une maman d'élève a demandé s'il était possible d'installer un abri bus pour les enfants côté crèche. Le conseil va étudier les solutions envisageables en sachant qu'à terme des travaux d'aménagement sont prévus dans ce périmètre avec la réhabilitation de la grange Marcon et de ses abords.

Questions diverses

-Retour sur les intempéries des 14 et 15 novembre 2019

Le conseil va se pencher sur trois points essentiels:

-La connaissance du réseau électrique de la commune auprès d'Enedis, pour connaître l'origine de l'alimentation des différents hameaux, ceux-ci ayant subi des coupures plus ou moins longues selon leur implantation géographique.

-Le problème de la communication: les communes du Vercors Sud envisagent de se doter chacune d'un téléphone satellitaire pour pouvoir conserver la possibilité de communiquer quelle que soit la situation.

-L'organisation avec les élus et d'éventuelles personnes volontaires d'une répartition des hameaux et des personnes vulnérables à visiter systématiquement si ce genre d'épisode se reproduit.

La commune va également faire un recensement des moyens mobilisables (groupes électrogènes,...)

-Repas de Saint-Blaise demande de gratuité pour le chauffage de la salle des fêtes le 9 février 2020

Le conseil municipal ne souhaite pas accéder à cette demande.

La commune souhaite tenir une position claire sur la mise à disposition de la salle des fêtes: la gratuité et la facturation des frais de chauffage.

La commune ne veut pas créer de précédent et souhaite rester équitable avec toutes les associations.

-Œuvre de Jérôme Aussibal "Fenêtre de la vierge"

L'œuvre abîmée sera prochainement reconstruite par l'artiste.

-Vol de panneaux et piquets sur le chemin de la Balme

Le vol des panneaux et piquets est récurrent sur ce chemin, la commune n'a pas vraiment de solution à proposer pour le moment.

-Tarifs des frais de secours Espace Nordique du Haut Vercors

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la reconduction du principe du remboursement des frais engagés par la commune à l'occasion des secours en montagne apportés à des pratiquants d'activités sportives et de loisirs et reconduit les tarifs pour la saison touristique d'hiver 2019-2020, sur les pistes balisées soit :

- > front de neige : 70 €
- > zone rapprochée : 180 €
- > zone éloignée : 300 €
- > zone exceptionnelle : 550 €

-Calendrier des conseils municipaux premier trimestre 2020

Lundi 13 janvier 2020 à 20h30

Lundi 3 février 2020 à 20h30

Lundi 2 mars 2020 à 20h30

-Solidarité séisme Le Teil

Après avoir délibéré le conseil approuve le versement d'une subvention d'un montant de 50€ à la commune de Teil qui a lancé un appel à toutes les communes et intercommunalités de France.

-Présence de mérule dans une maison particulière.

La commune au vu de ce signalement a obligation de le signaler à la DDT.

Elle doit également par mesure de précaution informer les propriétaires riverains et les notaires.

Enfin la commune va demander au propriétaire de prendre les mesures nécessaires et de tenir la mairie informée sous six mois.

Fin du conseil à 23h00